RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE D'ASTRIDA Nº 3090/Just.

Astrida, le 19 novembre 1951.

OBJET:

Recouvrement frais de justice RWAMAGIRE.

Monsieur le Greffier,



J'ai l'honneur de vous renvoyer l'avis de recouvrement concernant RWAMAGIRE.

Celui-ci est insolvable.

Pour l'Administrateur de Territoire, L'Agent Territorial Principal, Ch. LEES,

A Monsieur le Greffier auprès du Tribunal de Première Instance

à

USUMBURA.